

# La Haute-Saône

## Chiffres Clés

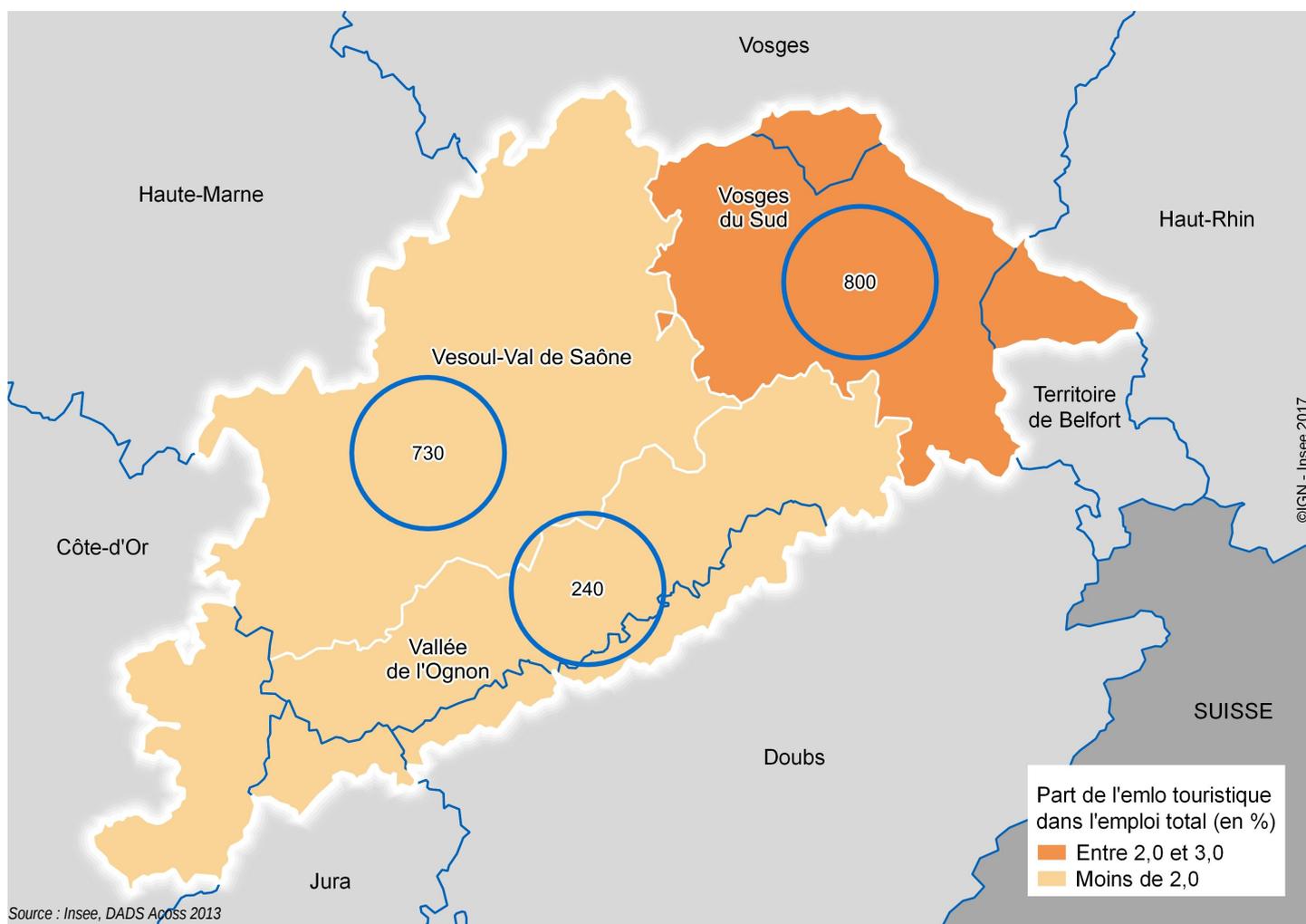
- 1 230 emplois liés à la présence de touristes
- 4 % de l'emploi lié au tourisme régional
- 1,7 % de l'emploi du département
- Emploi minimum (janvier) : 980
- Emploi maximum (août) : 1 650

La fréquentation touristique génère 1 230 emplois en Haute-Saône en moyenne annuelle en 2013. Avec un pic de 1 650 emplois atteint en août et un creux de 980

en janvier, la saisonnalité de l'emploi haut-saônois induit par la présence de touristes est un peu plus marquée qu'en Bourgogne-Franche-Comté. En moyenne annuelle, l'emploi lié à la présence de touristes en Haute-Saône représente 1,7 % de l'emploi départemental, soit un poids sensiblement plus faible que la moyenne régionale (2,9 %). Son poids est toutefois plus élevé dans la zone des Vosges du Sud, avec 800 emplois liés à la fréquentation touristique,

qui représentent 2,9 % de l'emploi total. Avec 6,6 % de l'emploi lié à la présence de touristes, le poids de la restauration est très faible dans ce département et dans la plupart de ses territoires, à l'exception de la zone de Vesoul Val de Saône où il pèse le double. La Haute-Saône est le département de Bourgogne-Franche-Comté où le poids du commerce est le plus élevé, représentant 28 % des emplois induits par la fréquentation touristique.

## 1 L'emploi lié à la présence de touristes dans les différentes zones touristiques en Haute-Saône

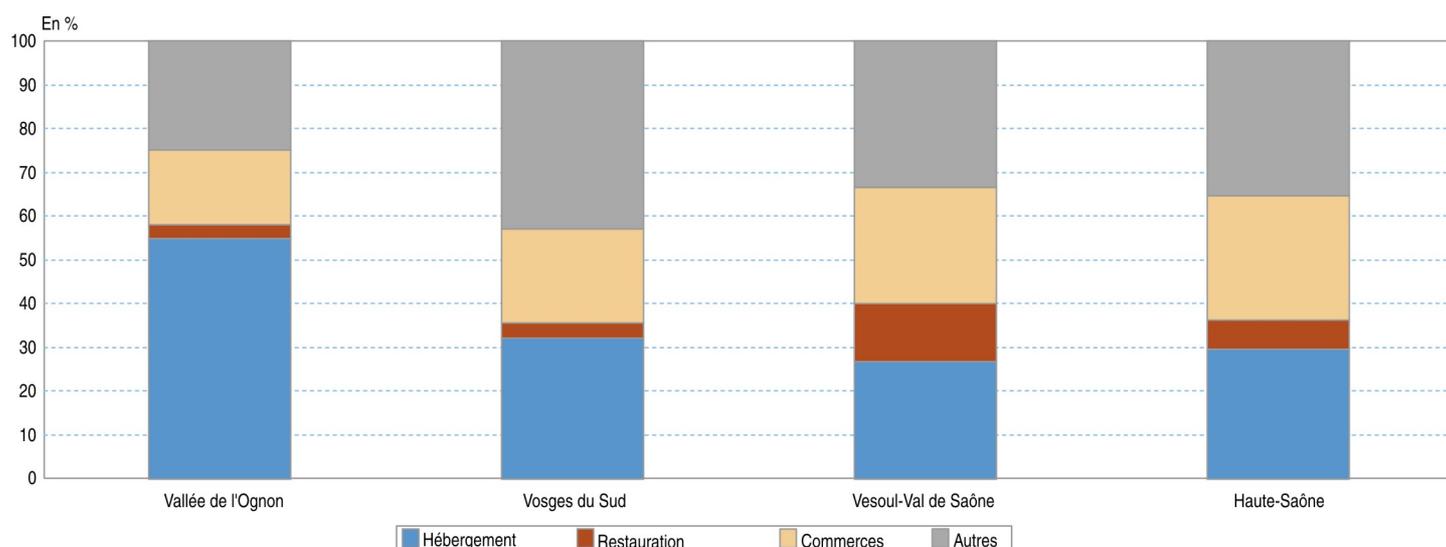


## 2 Principales caractéristiques de l'emploi lié à la présence de touristes en Haute-Saône

Zone touristique *	Vesoul-Val de Saône	Vallée de l'Ognon	Vosges du Sud	Haute-Saône
Emploi touristique mensuel moyen	730	240	800	1 230
Part dans l'emploi total de la zone (%)	1,6	1,8	2,9	1,7
Emploi minimum	530	200	660	980
Emploi maximum	1 030	320	1 000	1 650

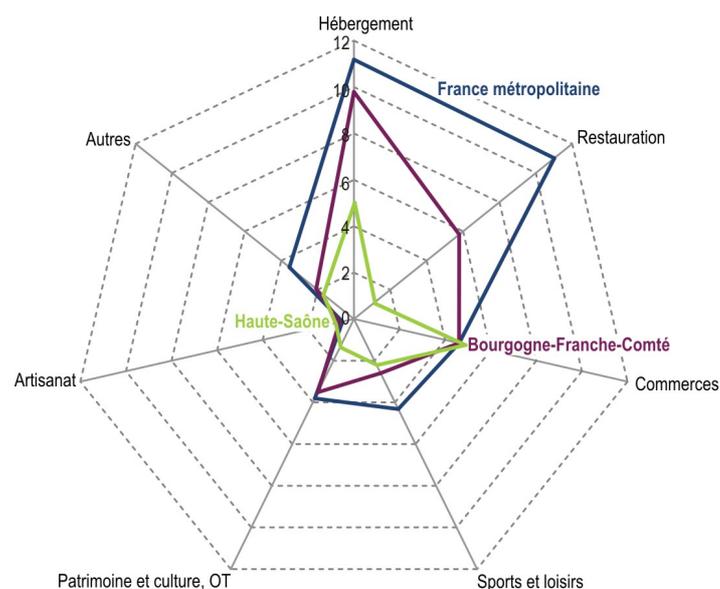
(\*) certaines zones touristiques débordent des frontières départementales. En conséquence, l'emploi touristique du département peut être inférieur à la somme de l'emploi touristique des zones qui le composent.  
Source : Insee, DADS Acooss 2013

### 3 Répartition sectorielle de l'emploi lié à la présence de touristes en Haute-Saône



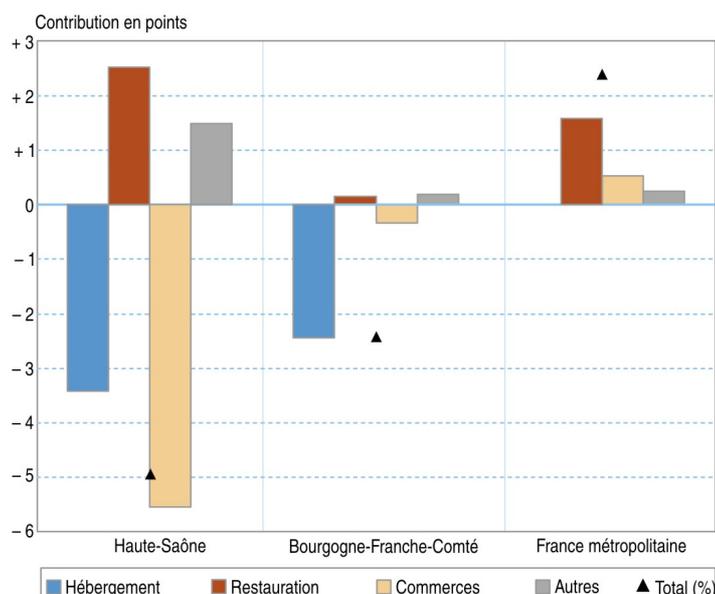
Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services  
Source : Insee, DADS Acooss 2013

### 4 Nombre d'emplois liés à la présence de touristes pour 1 000 emplois en Haute-Saône



Autres : autres activités de services  
Source : Insee, DADS Acooss 2013

### 5 Contributions sectorielles à l'évolution de l'emploi lié à la présence de touristes en Haute-Saône



Autres : sports, loisirs, patrimoine, culture, offices de tourisme, artisanat et divers activités de services  
Note : L'emploi lié à la présence de touristes en Bourgogne-Franche-Comté a diminué de 2,4% entre 2009 et 2013. Sur cette période, l'évolution de la restauration le fait augmenter de 0,2%.  
Source : Insee, DADS Acooss, 2009-2013

## Définitions, méthodes, sources

**Emploi lié à la fréquentation touristique :** l'emploi touristique estimé correspond à l'ensemble des emplois générés par la fréquentation touristique, c'est-à-dire à l'emploi directement imputable à la présence de visiteurs (touristes ou excursionnistes) sur la zone de « réception ». Ainsi la majorité des moyens de transport et des agences de voyage sont exclus du champ car ils ne représentent pas une dépense sur la zone de réception.

**Estimation de l'emploi touristique :** les établissements concernés par la fréquentation touristique sont sélectionnés à partir de leur code APE (activité principale exercée) issu de la Nomenclature d'activités françaises (NAF rev2). Pour les activités dites 100 % touristiques comme l'hébergement, l'emploi touristique correspond à l'emploi total puisque ces activités n'existeraient pas sans la présence de touristes. Pour les autres activités dites partiellement touristiques, comme la restauration ou les commerces, l'emploi lié à la présence de touristes est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié à ses résidents.

**Sources :** L'emploi salarié induit par le tourisme est estimé à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS). Les DADS sont des documents administratifs obligatoires pour toutes les entreprises employant des salariés. L'emploi non salarié est estimé à partir des données de l'Acooss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) qui collecte les cotisations sociales et les contributions sociales (CSG-CRDS) des non-salariés.